DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 21.145

L'an deux mille vingt et un, le 05 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 septembre 2021

Le 29 septembre 2021

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Dominique BERGEROT

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU

M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Christine DELPECH-SOULET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Mme Océane FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

OBJET: ACQUISITION DE PARCELLES À L'EURO SYMBOLIQUE SITUÉES 38 BIS RUE DES RULLAS À ROYAN, CADASTRÉES AX N° 678, N° 761, N° 762, N° 789, N° 790, APPARTENANT À DES PROPRIÉTAIRES EN INDIVISION, ET AX N° 764 et N° 843, APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LÉONARD CONSTRUCTIONS, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE DES RULLAS ET L'AVENUE DU QUÉBEC - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR: M. CUSSAC

VOTE: UNANIMITÉ

Dans le but de permettre l'aménagement d'une liaison douce reliant la rue des Rullas à l'avenue du Québec à Royan, il convient que la commune devienne propriétaire des parcelles suivantes, situées sur un chemin, 38 bis rue des Rullas à Royan :

- Parcelles appartenant aux copropriétaires riverains du chemin :
 - AX n° 678, d'une contenance de 651 m²;
 - AX n° 761, d'une contenance de 27 m²;
 - AX n° 762, d'une contenance de 18 m²;
 - AX n° 789, d'une contenance de 39 m² :
 - AX n° 790, d'une contenance de 50 m².
- Parcelles appartenant à la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, représentée par son Président Monsieur Léonard PHAM :
 - AX n° 764, d'une contenance de 11 m²;
 - AX n° 843, d'une contenance de 78 m².

Le projet d'aménagement a été présenté à l'ensemble des riverains qui ont émis un avis favorable pour céder les emprises précitées à la commune de Royan, à l'euro symbolique.

Une promesse de cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AX n° 678, AX n° 761, AX n° 762, AX n° 789 et AX n° 790, a été signée le 28 octobre 2019, et complétée le 16 juillet 2021, par les copropriétaires suivants, riverains du chemin :

- M. Michel AMEZ et Mme Laurence VAUDECRANNE épouse AMEZ, demeurant 38 bis rue des Rullas à Royan
- M. Aymeric CAUSSIN et Mme Céline RAVAOARISOA épouse CAUSSIN, demeurant 38 rue des Rullas à Royan;
- Mme Stéphanie CHAMBELLAND épouse PHAM, demeurant 67 boulevard de la Falaise à Vaux sur Mer ;
- M. Etienne COSTA et Mme Sylvie LACLAUTRE épouse COSTA, demeurant 38 bis rue des Rullas à Royan ;
- M. Patrick LE COZ et Mme Catherine GRIFFON épouse LE COZ, demeurant 38 B rue des Rullas à Royan;
- M. Roger SEPIERRE et Mme Jacqueline MOUCHERAT épouse SEPIERRE, demeurant 38 B rue des Rullas à Royan.

Une promesse de cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AX n° 764 et AX n° 843 a été signée le 22 novembre 2019 par Monsieur Léonard PHAM, Président de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, propriétaire de ces deux biens.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir l'ensemble des parcelles précitées à l'euro symbolique, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, et d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la promesse de cession des copropriétaires riverains du chemin situé 38 bis rue des Rullas à Royan, en date du 28 octobre 2019, complétée le 16 juillet 2021,
- Vu la promesse de cession de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, représentée par son Président Monsieur Léonard PHAM. en date du 22 novembre 2019,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Dans le but de permettre l'aménagement d'une liaison douce reliant la rue des Rullas et l'avenue du Québec à Royan :

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AX n° 678 de 651 m², AX n° 761 de 27 m², AX n° 762 de 18 m², AX n° 789 de 39 m² et AX n° 790 de 50 m², appartenant aux copropriétaires riverains du chemin situé 38 bis rue des Rullas à Royan : M. Michel AMEZ et Mme Laurence VAUDECRANNE épouse AMEZ, M. Aymeric CAUSSIN et Mme Céline RAVAOARISOA épouse CAUSSIN, Mme Stéphanie CHAMBELLAND épouse PHAM, M. Etienne COSTA et Mme Sylvie LACLAUTRE épouse COSTA, M. Patrick LE COZ et Mme Catherine GRIFFON épouse LE COZ, M. Roger SEPIERRE et Mme Jacqueline MOUCHERAT épouse SEPIERRE,
- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AX n° 764 de 11 m² et AX n° 843 de 78 m², situées 38 bis rue des Rullas à Royan, appartenant à la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, représentée par son Président Monsieur Léonard PHAM,
- de désigner Maître Joël VIGNARD, notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "Not'Atlantique" 1 boulevard de Cordouan à Royan, pour la rédaction de l'acte de vente, dont les frais sont à la charge de la Ville de Royan,
- d'incorporer les parcelles précitées dans le domaine public communal.

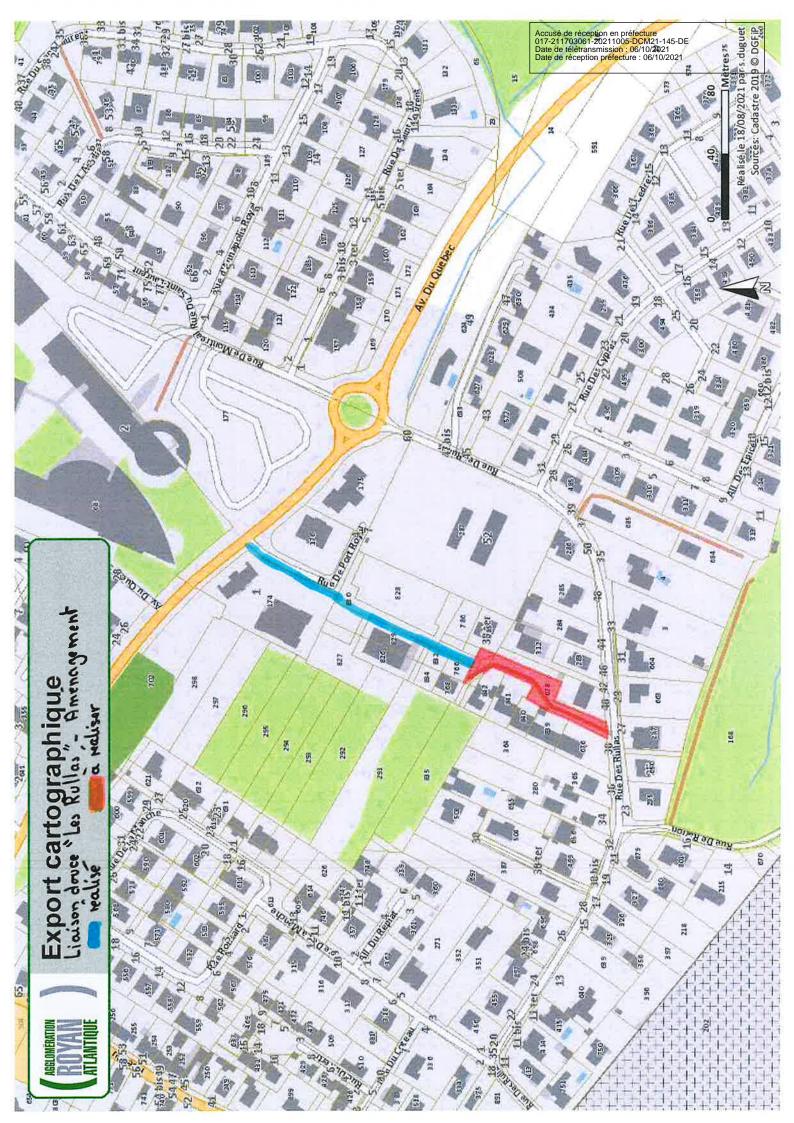
)

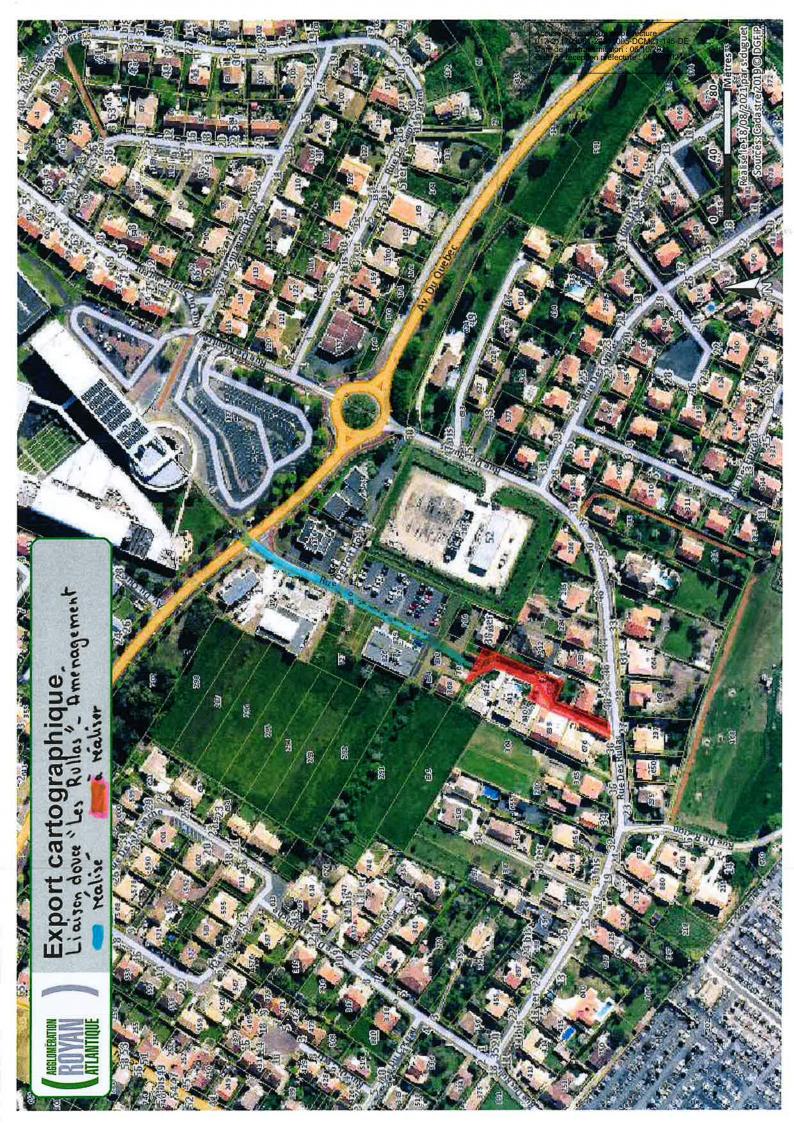
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Régistre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO





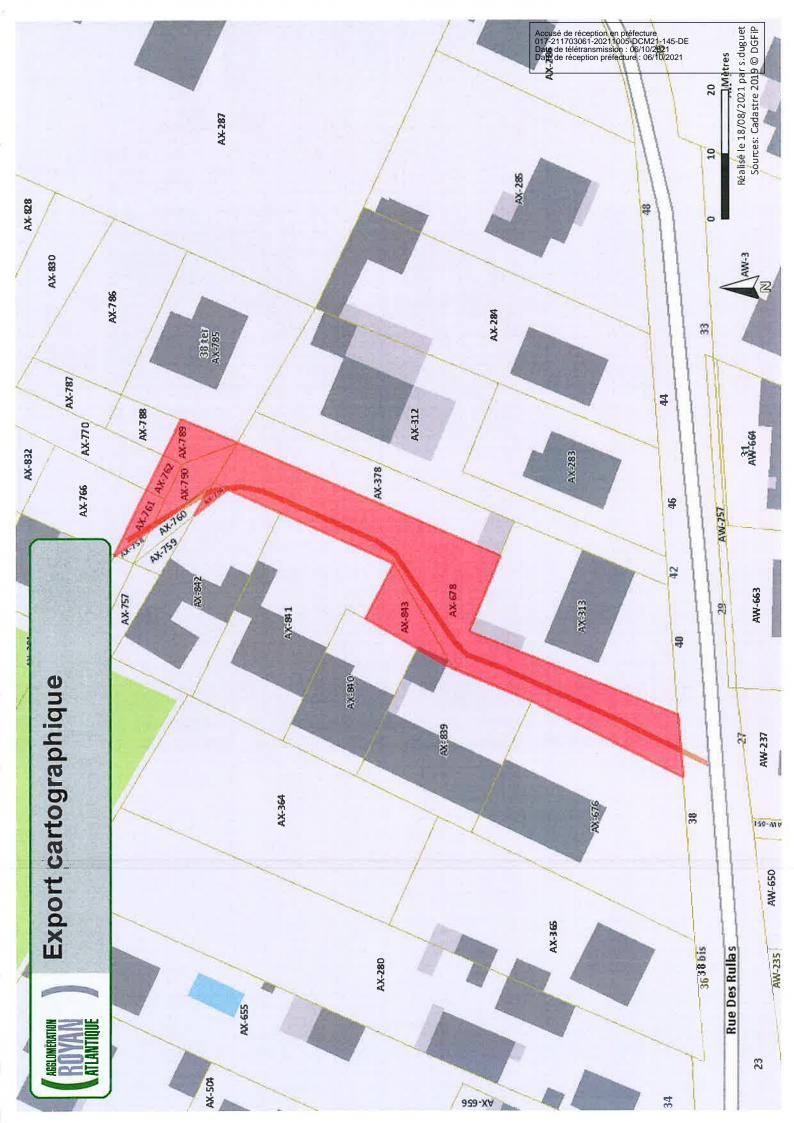


Aménagement de voie verte et accès Riverains



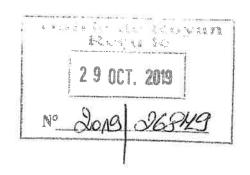
COUPE B-B





Affaire:

Reprise du chemin 38 bis rue des Rullas par la Mairie de Royan



Royan le 28 octobre 2019,

Monsieur le Maire de Royan sous couvert de Madame Duguet Service Domaine Communal Hôtel de Ville 17200 Royan

Monsieur Le Maire,

Les propriétaires en indivision des parcelles situées au 38 bis rue des Rullas à Royan cadastrées AX 678, 761, 762, 789, et 790 confirment par la présente leur accord pour céder leurs centièmes à la commune de Royan pour un euro symbolique.

L'objectif est que cette voie devienne la propriété de la Commune de Royan et qu'elle soit rénovée.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations respectueuses.

Les propriétaires :

A 840

Sylvie Costa

eroszerozo ten. Cologosorticos. mesto

Etienne Costa

A 841

Michel Amez algmail.com

Laurence Vaudecranne laurence Vaudecranne@neuf.fr

Patrick Le Coz

Catherine Le Coz

665

x 485:0660794703

SEPIERRE SERGE

06-68-52-46-48 Le 16 juillet 20

SERERRE

A676

Aynunic Caussin

aymeric. caussin @ wanadoo. Fr

0628360746

eline Caussin

AX839

Stephanie CHANBELLAND-GODIE

stephanie. clambelland@gmail. com

PROMESSE DE CESSION

Je soussigné Monsieur Léonard PHAM,

Président de la Société par Action Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS Dont le siège social est situé 67 boulevard de La Falaise à VAUX SUR MER (17640) Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES Sous le numéro 480 514 009

- promets et m'oblige à céder, à l'euro symbolique, à la Ville de ROYAN, les parcelles de terrain cadastrées AX n° 764, d'une contenance de 11 m², et AX n° 843, d'une contenance de 78 m², situées 38 bis rue des Rullas à ROYAN (17200), figurant en emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme de Royan, sous les charges et conditions ordinaires.
- cède les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente promesse. les lieux sont grevés de servitudes : oui 🗍 non \square Si oui, lesquelles :
- m'engage:
 - à signer et à fournir tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à présenter les titres de propriété au notaire chargé de ces cessions, étant précisé que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Ville de Royan.
 - à-livrer l'immeuble libre de toute occupation ou-location.
- m'interdit de vendre les terrains en question à qui que ce soit avant régularisation de la présente par un acte authentique notarié.

Fait à /AUX/MER le 22/11/2019

SIGNATURE (1)

" he et aprone", bon four cemen à l'euro symbolique

Précision:

Notaire : Maître Joël VIGNARD - 1 boulevard de Cordouan - 17200 ROYAN

⁽¹⁾La mention "lu et approuvé - bon pour cession à l'euro symbolique" doit être écrite de la main du promettant avant la signature.